

## ARRÊTÉ N° 2024-512

portant liste nominative des candidats admis à

### L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR AVANCEMENT AU GRADE DE BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL SESSION 2024

Catégorie A : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

VU le décret n° 2019-847 du 19 août 2019, modifié, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de bibliothécaire principal,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

VU l'arrêté n°2023-1110 du 6 décembre 2023 portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de l'ensemble du territoire national de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de bibliothécaire principal - session 2024,

VU l'arrêté n°2024-371 du 14 mai 2024, portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de bibliothécaire principal - session 2024,

VU l'arrêté n°2024-372 du 14 mai 2024, porte nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de bibliothécaire principal - session 2024,

VU l'arrêté n°2024-396 du 4 juin 2024, portant liste nominative des candidats admissibles à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de bibliothécaire principal - session 2024,

VU la délibération du jury réuni le 19 juin 2024,

## A R R E T E :

### Article 1 :

La liste des candidats déclarés admis à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de bibliothécaire principal - session 2024, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, pour les collectivités territoriales et établissements publics de l'ensemble du territoire national, est ainsi arrêtée à 23 candidats.

La liste nominative des candidats admis est ainsi établie comme suit :

Nom	Prénom	Date de naissance
BILLY TOBELEM	Aurélie	11/06/****
BOJARSKI	Caroline	19/07/****
BOULAND	Mina	18/04/****
CAILLET	Marie-Laure	27/05/****
CANTERO	Sébastien	07/07/****
DEMYHARANG	Laurie	05/04/****
DESGRANGES	Adeline	18/02/****
DEVRESSE-HENRION	Lucie	26/04/****
DOUROUX	Claire	24/10/****
GRUAU	Amandine	10/12/****
HANNA	Dounia	22/06/****
HONORE	Virginie	06/04/****
HÉBERT	Adèle	08/04/****
LAMERANT ROUYA	Myriam	21/12/****
LORENDEAU	Joséphine	29/03/****

MAUBLANC	Jean-François	21/12/****
MENAD	Amel	04/01/****
NOURIGAT	Elodie	03/06/****
LOUDART	Caroline	12/05/****
PAGE	Rose-Anne	24/05/****
PRADEAU	Emmanuelle	07/10/****
REBION	Catherine	25/11/****
SLOWIK	Carine	13/07/****

**Article 2 :**

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

**Article 3 :**

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,

Le 19 juin 2024

AR-Préfecture de Rennes

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-06-2024

Publication le : 19-06-2024



**La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

**Chantal PÉTARD-VOISIN**